Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Numéro de dossier :	2025-10653
Date du repérage :	11/09/2025
Date d'édition :	19 septembre 2025



	Prestations	Conclusion
	Amiante	**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.**

Version du dossier :

Révision	Date	Objet
Version initiale	19/09/2025	Edition d'un Rapport Amiante Avant Travaux

Références réglementaires et normatives	
Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du code du travail conjointement aux arrêtés du 21 décembre 2012 et du 26 juin 2013 et conformément aux articles R4412-61 à R4412-65, R4412-97 du Code du Travail et L541-1 à L541-8 du Code de l'Environnement.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

Immeuble bâti visité	
Adresse	Rue : **CRS Arra villars, rue de Ratarieux** Code postal, ville : . **42270 ST PRIEST EN JAREZ (France)**
Périmètre de repérage :	 **4 Toiture/terrasse et façade pour Mise en place d'une échelle à crinoline**
Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	 **Autres** **<1997**

Le propriétaire et le donneur d'ordre	
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom **:** ... **SGAMI SE Direction de l'Immobilier** Adresse : **20 Rue de L'Espérance** **69003 LYON 03 (France)**
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : ... **SGAMI SE Direction de l'Immobilier - Monsieur ROUVEURE Franck** Adresse : **20 Rue de L'Espérance** **69003 LYON 03 (France)**

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ---------- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	NEBOUX Annie	Opérateur de repérage	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France Le Guillaumet 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Obtention : 30/06/2022 Échéance : 29/06/2029 N° de certification : 2764168
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ---------- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	NEBOUX Yves	Opérateur de repérage	DEKRA Certification 3/5 avenue Garlande 92220 BAGNEUX	Obtention : 02/07/2020 Échéance : 01/07/2027 N° de certification : DTI2947

Raison sociale de l'entreprise : **CDIM SAS** (Numéro SIRET : **504 357 203 00042)**
Adresse : **122 av. du Vercors, 38600 FONTAINE**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **10272640004 / 01/07/2026**

Le rapport de repérage
Date d'émission du rapport de repérage : 19/09/2025, remis au propriétaire le 19/09/2025
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 72 pages

Sommaire

1 Les conclusions
2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
3 La mission de repérage
3.1 L'objet de la mission
3.2 Le cadre de la mission
3.2.1 L'intitulé de la mission
3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
3.2.3 L'objectif de la mission
3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
3.2.4b Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
3.2.5 Le périmètre de repérage effectif
3.2.6 Les limites du cadre de la mission
4 Conditions de réalisation du repérage
4.1 Bilan de l'analyse documentaire
4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
4.4 Plan et procédures de prélèvements
5 Résultats détaillés du repérage
5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
6 Signatures
7 Annexes

1. – Les conclusions

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2,

Il a été repéré :

- des matériaux et produits ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :

- ZPSO001 - Revêtement bitumineux trois couches (Terrasse 2)
- ZPSO002 - Partie plane : écran de semi indépendance (Terrasse 2)
- ZPSO003 - Isolant PU 80mm (Terrasse 2)
- ZPSO004 - Partie plane : pare vapeur (Terrasse 2)
- ZPSO005 - Béton et peinture bitumineuse (Terrasse 2)
- ZPSO006 - Relevé : revêtement bitumineux type Paxalu (Terrasse 2)
- ZPSO006 - Relevé coté mur: revêtement bitumineux type Paxalu (Terrasse 2)
- ZPSO007 - Relevé : Béton et peinture bitumineuse (Terrasse 2)
- ZPSO008 - Couvertine : mastic (Terrasse 2)
- ZPSO009 - Partie plane : revêtement bitumineux bicouche (Terrasse 3)
- ZPSO009 - Partie plane : revêtement bitumineux bicouche (Terrasse 3)
- ZPSO009 - Partie plane : revêtement bitumineux bicouche (Terrasse 3)
- ZPSO010 - Isolant fibreux en sous toiture - Laine minérale (Terrasse 3)
- ZPSO010 - Isolant fibreux en sous toiture - Laine minérale (Terrasse 3)
- ZPSO010 - Isolant fibreux en sous toiture - Laine minérale (Terrasse 4)
- ZPSO011 - Plaques ondulées translucides fibrées (Terrasse 3)
- ZPSO012 - Bande ardoisé vert (Terrasse 3)
- ZPSO013 - Relevé caniveau : revêtement bitumineux type Paxalu deux couches (Terrasse 3)
- ZPSO014 - Relevé : Béton et peinture bitumineuse (Terrasse 3)
- ZPSO015 - Solin : Mastic gris (Terrasse 3)
- ZPSO016 - Rives : Revêtement bitumineux type ardoisé vert (Terrasse 3)
- ZPSO017 - Plaques translucide : Joint sur fixations (Terrasse 3)
- ZPSO018 - Revêtements bitumineux bicouche (n°1) (Terrasse 1)
- ZPSO019 - Revêtement bitumineux bicouche (n°2) (Terrasse 1)
- ZPSO020 - Isolant PU 80mm (Terrasse 1)
- ZPSO021 - Partie plane : pare vapeur (Terrasse 1)
- ZPSO022 - Béton et peinture bitumineuse (Terrasse 1)
- ZPSO023 - Relevé : revêtement bitumineux type paxalu - deux couches (Terrasse 1)
- ZPSO024 - Relevé : Béton et peinture bitumineuse (Terrasse 1)
- ZPSO025 - Ragréage sur béton (Façade)
- ZPSO026 - Partie plane : revêtement bitumineux type ardoisé anthracite (Terrasse 4)

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... ITGA
Adresse : 11 rue Pascal, Europarc du Chêne 69500 BRON
Numéro de l'accréditation Cofrac : 1-5909

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»
Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

3.2.4 Le programme de repérage

Le programme de repérage est défini par l'arrêté du 16 juillet 2019 et l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017

Extrait de l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017 (liste non exhaustive)

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	Plaques ondulées et planes
	Ardoises, bardeaux bitumineux
	Éléments associés à la toiture
	Éléments sous toiture
	Étanchéité de toiture terrasse
	Fenêtres de toit, lanternaux, verrières
2 - Parois verticales extérieures et Façades	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich
	Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage
	Façades lourdes y compris poteaux
	Menuiseries extérieures
	Éléments associés aux façades
3 - Parois verticales intérieures	Murs et cloisons maçonnés
	Poteaux
	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
	Gaines et coffres verticaux
	Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
4 - Plafonds et faux plafonds	Plafonds
	Poutres et charpentes
	Poutres et charpentes
	Gaines et coffres horizontaux
	Faux plafonds
	Suspentes et contrevents
5 - Planchers et planchers techniques	Revêtements de sols
6 - Conduits et accessoires intérieurs	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	Portes et cloisons palières
	parois des équipements
	Matériels en machinerie
8 - Équipements divers et accessoires	Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs électriques
	fusibles à broche
	canalisations électriques préfabriquées
	Coffres-forts
	Portes de placard, baignoires et éviers métalliques
	Jardinières, bac à sable incendie
9 - Fondations et soubassements	Étanchéité des murs enterrés
	Parois verticales et horizontales enterrées
	Conduits et fourreaux
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	Conduits, Siphons
	Voiries
	Espaces sportifs
	Aménagements extérieurs

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 *Le périmètre de repérage*

Descriptif des travaux :

Réfection de 4 Toiture/Terrasse et de plaques translusides, mise en place d'un garde-corps et pose d'une échelle à crinoline

Descriptif des pièces visitées

Terrasse 1
Terrasse 2
Terrasse 3
Terrasse 4
Façade

Localisation	Description
Néant	-

3.2.6 Les limites du cadre de la mission

La recherche de MPCA est réalisée par sondages visuels et par sondages destructifs d'éléments et/ou de composants (avec prélèvements d'échantillons), selon une stratégie d'échantillonnage respectant les prescriptions de la norme NF X46-020 et des arrêtés du 12 décembre 2012 et du 26 juin 2013.

Cette recherche ne peut cependant être exhaustive compte tenu de la multitude de formes que peut prendre l'amiante et le caractère aléatoire et sporadique de son ajout aux matériaux du bâtiment, son inclusion dans les éléments du bâti et/ou sa dissimulation par d'autres matériaux.

Ainsi le contenu du rapport a été établi et limité d'après les quantités et les objectifs tels que définis lors de la commande définitive des prestations à réaliser.

Les observations et mesures disponibles sont établies en des points spécifiques. Ils sont implantés d'après les informations fournies et suivant les contraintes techniques du site. Les conclusions de ce présent rapport ne sont valables uniquement au droit des prélèvements et sondages. La société CDIM SAS ne peut pas exclure des conditions différentes en d'autres points.

Certains MPCA peuvent donc ne pas être mis en évidence par la méthode de recherche par sondages : Zone présentant des similitudes d'ouvrage, fréquence de sondages telles que définies par la norme N FX46-020.

Il n'est ainsi pas exclu que certains MPCA puissent être mis en évidence ultérieurement lors des opérations de démolition ou réhabilitation/ travaux.

Ce risque de mise en évidence tardive de MPCA s'applique également pour les réseaux enterrés.

Dans ce contexte, ce présent rapport ne saurait être définitif avant la réalisation totale des travaux ou fin de la démolition (comprenant l'intégralité des fondations et VRD).

Toutes découvertes de nouveaux matériaux non sondés ou prélevés dans ce présent rapport devront nous être communiquées. Afin de lever le doute, ces nouveaux matériaux devront faire l'objet de prélèvements et analyses par la société CDIM SAS qui aboutiront à un rapport complémentaire.

En aucun cas, les incidences financières résultant de la découverte de ces matériaux ne sauront être imputées à la société CDIM SAS.

Par ailleurs, l'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante.

Ainsi des fibres peuvent migrer et polluer un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté.

L'intervention de CDIM SAS ne prend pas en compte dans le présent repérage cet effet de pollution éventuelle.

De plus, la mission de repérage ne couvre pas les cas où les locaux, parties de locaux, composants ou parties de composants de la construction sont ou restent inaccessibles. Dans ce cas, la société CDIM SAS pourra préconiser des investigations complémentaires ou approfondies qui devront faire l'objet d'un avenant au contrat.

Tous les travaux effectués dans des locaux autres que ceux définis dans le présent rapport et/ou de natures différentes que celles définies également dans le présent rapport devront faire l'objet d'un autre repérage des MPCA au titre d'un contrat différent.

Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites définies par le programme de travaux et/ou des objectifs définis lors de la commande et des locaux concernés décrits dans le présent rapport.

La société CDIM SAS ne pourra être tenue pour responsable des conséquences directes ou indirectes découlant de travaux issus de décisions ou interprétations erronés de ce présent rapport.

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Oui

Observations :
Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 09/07/2025
Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 11/09/2025

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : MR ROUVEURE FRANCK

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la Norme NF X 46-020 d'Août 2017.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site			X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables	X		

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.1 Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Quantification
Néant	-		

5.2 Liste des produits et matériaux, présentée par catégorie

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

ZPSO001 : Partie à inspecter : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…) (Revêtement bitumineux trois couches).

Pièces : Terrasse 2

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Terrasse 2	1	Identifiant :ZPSO001 Description :Revêtement bitumineux trois couches Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 2	Pr001	

ZPSO002 : Partie à inspecter : Partie plane : écran de semi indépendance.

Pièces : Terrasse 2

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Terrasse 2	1	Identifiant :ZPSO002 Description :Partie plane : écran de semi indépendance Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 2	Pr002	

ZPSO003 : Partie à inspecter : Isolant fibreux en sous toiture (Isolant PU 80mm).

Pièces : Terrasse 2

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Terrasse 2	1	Identifiant :ZPSO003 Description :Isolant PU 80mm Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 2	Pr003	

ZPSO004 : Partie à inspecter : Partie plane : pare vapeur.

Pièces : Terrasse 2

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Terrasse 2	1	Identifiant :ZPSO004 Description :Partie plane : pare vapeur Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 2	Pr004	

ZPSO005 : Partie à inspecter : Produit d'accrochage (Béton et peinture bitumineuse).					
Pièces : Terrasse 2					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 2	1	Identifiant :ZPSO005 Description :Béton et peinture bitumineuse Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 2	Pr005	

ZPSO006 : Partie à inspecter : Relevé : revêtement bitumineux (bandes, lés…) (Relevé : revêtement bitumineux type Paxalu). Partie à inspecter : Relevé : revêtement bitumineux (bandes, lés…) (Relevé coté mur: revêtement bitumineux type Paxalu).					
Pièces : Terrasse 2					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 2	1	Identifiant :ZPSO006 Description :Relevé : revêtement bitumineux type Paxalu Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 2	Pr006	
	2	Identifiant :ZPSO006 Description :Relevé coté mur: revêtement bitumineux type Paxalu Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 2	Pr009	

ZPSO007 : Partie à inspecter : Produit d'accrochage (Relevé : Béton et peinture bitumineuse).					
Pièces : Terrasse 2					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 2	1	Identifiant :ZPSO007 Description :Relevé : Béton et peinture bitumineuse Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 2	Pr007	

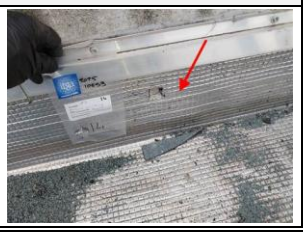
ZPSO008 : Partie à inspecter : -Couvertine (Couvertine : mastic).					
Pièces : Terrasse 2					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 2	1	Identifiant :ZPSO008 Description :Couvertine : mastic Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 2	Pr008	

ZPSO009 : Partie à inspecter : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…) (Partie plane : revêtement bitumineux bicouche).					
Pièces : Terrasse 3					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 3	1	Identifiant :ZPSO009 Description :Partie plane : revêtement bitumineux bicouche Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 3	Pr010	
	2	Identifiant :ZPSO009 Description :Partie plane : revêtement bitumineux bicouche Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 3	Pr018	
	3	Identifiant :ZPSO009 Description :Partie plane : revêtement bitumineux bicouche Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 3	Pr029	

ZPSO010 : Partie à inspecter : Isolant fibreux en sous toiture (Isolant fibreux en sous toiture - Laine minérale).					
Pièces : Terrasse 3, Terrasse 4					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 3	1	Identifiant :ZPSO010 Description :Isolant fibreux en sous toiture - Laine minérale Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 3	Pr011	
	2	Identifiant :ZPSO010 Description :Isolant fibreux en sous toiture - Laine minérale Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 3	Pr019	
Terrasse 4	3	Identifiant :ZPSO010 Description :Isolant fibreux en sous toiture - Laine minérale Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 4	Pr030	

ZPSO011 : Partie à inspecter : Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») (Plaques ondulées translucides fibrées).					
Pièces : Terrasse 3					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 3	1	Identifiant :ZPSO011 Description :Plaques ondulées translucides fibrées Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 3	Pr012	

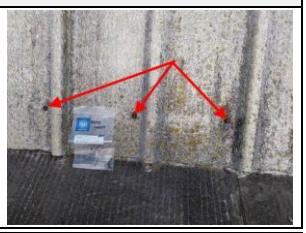
ZPSO012 : Partie à inspecter : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…) (Bande ardoisé vert).					
Pièces : Terrasse 3					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 3	1	Identifiant :ZPSO012 Description :Bande ardoisé vert Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 3	Pr013	

ZPSO013 : Partie à inspecter : Relevé : revêtement bitumineux (bandes, lés…) (Relevé caniveau : revêtement bitumineux type Paxalu deux couches).					
Pièces : Terrasse 3					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 3	1	Identifiant :ZPSO013 Description :Relevé caniveau : revêtement bitumineux type Paxalu deux couches Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 3	Pr014	

ZPSO014 : Partie à inspecter : Produit d'accrochage (Relevé : Béton et peinture bituineuse).					
Pièces : Terrasse 3					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 3	1	Identifiant :ZPSO014 Description :Relevé : Béton et peinture bituineuse Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 3	Pr015	

ZPSO015 : Partie à inspecter : Solin (Solin : Mastic gris).					
Pièces : Terrasse 3					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 3	1	Identifiant :ZPSO015 Description :Solin : Mastic gris Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 3	Pr016	

ZPSO016 : Partie à inspecter : Rives (Rives : Revêtement bitumineux type ardoisé vert).					
Pièces : Terrasse 3					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 3	1	Identifiant :ZPSO016 Description :Rives : Revêtement bitumineux type ardoisé vert Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 3	Pr017	

ZPSO017 : Partie à inspecter : Plaques translucide (Plaques translucide : Joint sur fixations).					
Pièces : Terrasse 3					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 3	1	Identifiant :ZPSO017 Description :Plaques translucide : Joint sur fixations Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 3	Pr020	

ZPSO018 : Partie à inspecter : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…) (REvêtement bitumineux bicouche (n°1)).					
Pièces : Terrasse 1					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 1	1	Identifiant :ZPSO018 Description :REvêtement bitumineux bicouche (n°1) Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 1	Pr021	

ZPSO019 : Partie à inspecter : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…) (Revêtement bitumineux bicouche (n°2)).					
Pièces : Terrasse 1					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 1	1	Identifiant :ZPSO019 Description :Revêtement bitumineux bicouche (n°2) Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 1	Pr022	

ZPSO020 : Partie à inspecter : Isolant fibreux en sous toiture (Isolant PU 80mm).					
Pièces : Terrasse 1					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 1	1	Identifiant :ZPSO020 Description :Isolant PU 80mm Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 1	Pr023	

ZPSO021 : Partie à inspecter : Partie plane : pare vapeur.					
Pièces : Terrasse 1					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 1	1	Identifiant :ZPSO021 Description :Partie plane : pare vapeur Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 1	Pr024	

ZPSO022 : Partie à inspecter : Produit d'accrochage (Béton et peinture bitumineuse).					
Pièces : Terrasse 1					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 1	1	Identifiant :ZPSO022 Description :Béton et peinture bitumineuse Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 1	Pr025	

ZPSO023 : Partie à inspecter : Relevé : revêtement bitumineux (bandes, lés…) (Relevé : revêtement bitumineux type paxalu - deux couches).					
Pièces : Terrasse 1					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 1	1	Identifiant :ZPSO023 Description :Relevé : revêtement bitumineux type paxalu - deux couches Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 1	Pr026	

ZPSO024 : Partie à inspecter : Produit d'accrochage (Relevé : Béton et peinture bitumineuse).					
Pièces : Terrasse 1					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 1	1	Identifiant :ZPSO024 Description :Relevé : Béton et peinture bitumineuse Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 1	Pr027	

ZPSO026 : Partie à inspecter : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…) (Partie plane : revêtement bitumineux type ardoisé anthasite).					
Pièces : Terrasse 4					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Terrasse 4	1	Identifiant :ZPSO026 Description :Partie plane : revêtement bitumineux type ardoisé anthasite Résultat : Absence d'amiante	Oui Terrasse 4	Pr031	

2 - Parois verticales extérieures et Façades

ZPSO025 : Partie à inspecter : Ragréage (Ragréage sur béton).					
Pièces : Façade					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Façade	1	Identifiant :ZPSO025 Description :Ragréage sur béton Résultat : Absence d'amiante	Oui Façade	Pr028	

3 - Parois verticales intérieures

Sans objet

4 - Plafonds et faux plafonds

Sans objet

5 - Planchers et planchers techniques

Sans objet

6 - Conduits et accessoires intérieurs

Sans objet

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires

Sans objet

9 - Fondations et soubassements

Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

Sans objet

Composants ne figurant pas sur la Norme NF X 46-020 d'Août 2017

Sans objet

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par DEKRA Certification - 3/5 avenue Garlande 92220 BAGNEUX et par BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - Le Guillaumet 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11

Fait à **FONTAINE**, le **19/09/2025**

Par : NEBOUX Yves et NEBOUX Annie

Cachet de l'entreprise

CDIM SAS
2 rue Colonel Chambonnet
69500 BRON
mail: cdim@cdim-expertises.fr
Tel: 04 82 54 01 10
RCS 504 357 203

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 2025-10653

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

7.5 Recommandations générales de sécurité

7.6 Documents annexés au présent rapport

7.1 - Annexe - Schéma de repérage

Nom du plan : Toiture Terrasse impacté par les travaux



Planche (Croquis) de repérage Technique
Entreprise réalisant le repérage : CDIM SAS Rédacteur : NEBOUX Yves
Adresse du bien : CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ (France)
Informations relatives au rapport du repérage : Réf. du rapport : 2025-10653 Date : 19/09/2025

Nom du plan : Prélèvements Toiture Terrasse

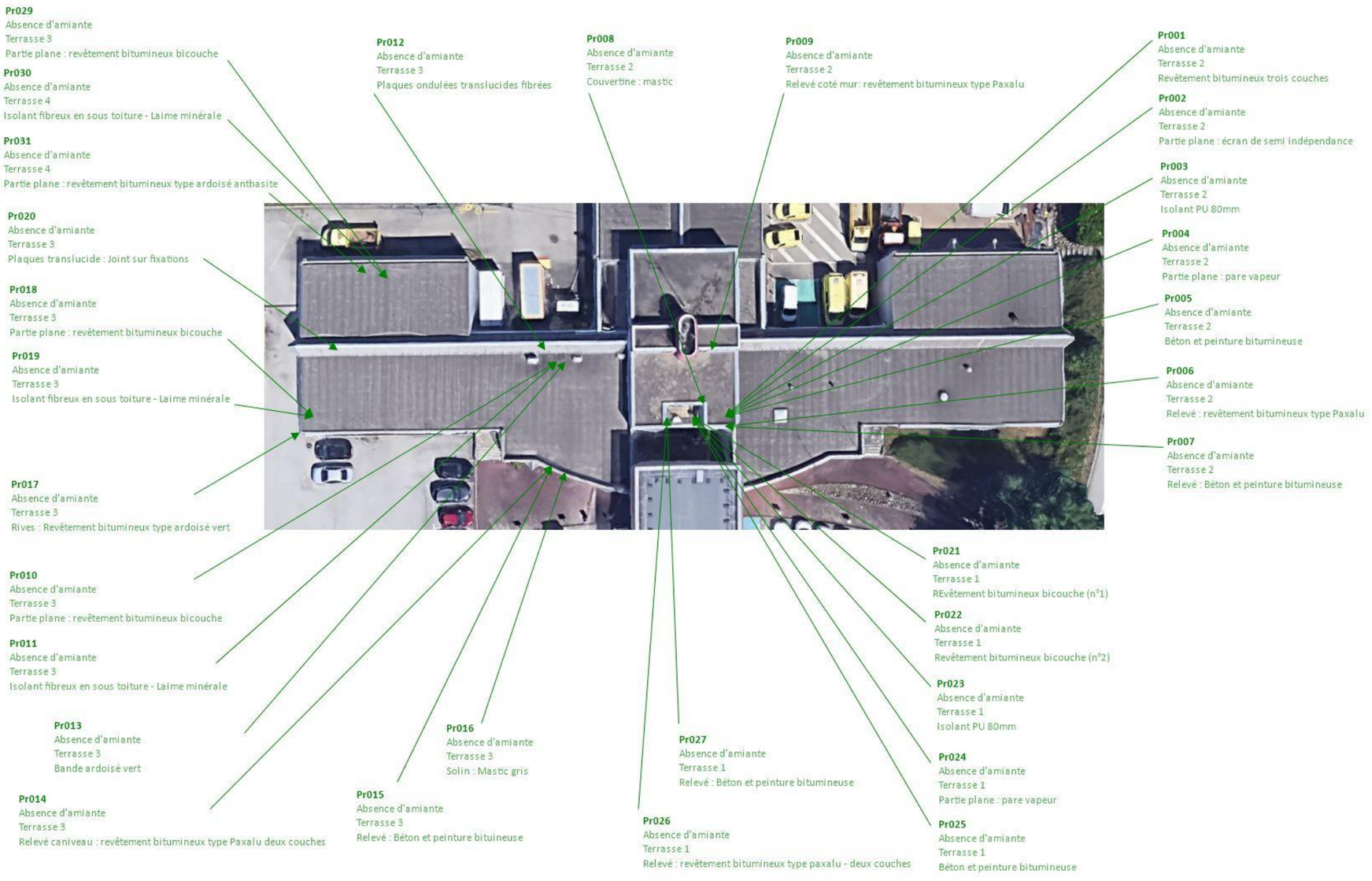


Planche (Croquis) de repérage Technique

Entreprise réalisant le repérage :

CDIM SAS

Rédacteur : NEBOUX Yves

Adresse du bien :

CRS Arra villars, rue de Ratarieux

42270 ST PRIEST EN JAREZ (France)

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2025-10653

Date : 19/09/2025

Nom du plan : Prélèvements Façade



Planche (Croquis) de repérage Technique
Entreprise réalisant le repérage : CDIM SAS Rédacteur : NEBOUX Yves
Adresse du bien : CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ (France)
Informations relatives au rapport du repérage : Réf. du rapport : 2025-10653 Date : 19/09/2025

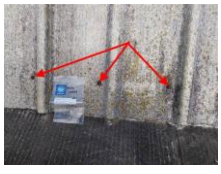
7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO001-Pr001	Terrasse 2	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…)	Revêtement bitumineux trois couches **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Revêtement bitumineux trois couches **Réf. laboratoire:** IT112509-5985 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau bitumineux noir matériau fibreux marron avec poussières non séparable ([Met] Matériau bitumineux noir + matériau fibreux marron avec poussières non séparable) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO002-Pr002	Terrasse 2	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : écran de semi indépendance	Partie plane : écran de semi indépendance **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Partie plane : écran de semi indépendance **Réf. laboratoire:** IT112509-5986 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau fibreux marron avec poussières ([Met] Matériau fibreux marron avec poussières) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO003-Pr003	Terrasse 2	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments sous toiture	Isolant fibreux en sous toiture	Isolant PU 80mm **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Isolant PU **Réf. laboratoire:** IT112509-5987 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau mousse jaune avec couche bitumineuse et poussières ([Met] Matériau mousse jaune avec couche bitumineuse et poussières) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO004-Pr004	Terrasse 2	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : pare vapeur	Partie plane : pare vapeur **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Partie plane : pare vapeur **Réf. laboratoire:** IT112509-5988 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau bitumineux noir avec couche en toile et poussières peinture non séparable ([Met] Matériau bitumineux noir avec couche en toile et poussières + peinture non séparable) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO005-Pr005	Terrasse 2	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Produit d'accrochage	Béton et peinture bitumineuse **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Béton et peinture bitumineuse **Réf. laboratoire:** IT112509-5989 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau gris en vrac hétérogène avec couche bitumineuse et poussières ([Met] Matériau gris en vrac hétérogène avec couche bitumineuse et poussières) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO006-Pr006	Terrasse 2	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Relevé : revêtement bitumineux (bandes, lés…)	Relevé : revêtement bitumineux type Paxalu **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Relevé : revêtement bitumineux type Paxalu **Réf. laboratoire:** IT112509-5990 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile et poussières peinture non séparable ([Met] Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile et poussières + peinture non séparable) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO007-Pr007	Terrasse 2	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Produit d'accrochage	Relevé : Béton et peinture bitumineuse **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Relevé : Béton et peinture bitumineuse **Réf. laboratoire:** IT112509-5991 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau gris en vrac hétérogène avec couche bitumineuse et poussières ([Met] Matériau gris en vrac hétérogène avec couche bitumineuse et poussières) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO008-Pr008	Terrasse 2	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture	-Couvertine	Couvertine : mastic **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Couvertine : mastic **Réf. laboratoire:** IT112509-5992 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Peinture non séparable matériau souple gris avec poussières ([Met] Peinture non séparable + matériau souple gris avec poussières) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO006-Pr009	Terrasse 2	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Relevé : revêtement bitumineux (bandes, lés…)	Relevé coté mur: revêtement bitumineux type Paxalu **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Relevé coté mur: revêtement bitumineux type Paxalu **Réf. laboratoire:** IT112509-5993 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau bitumineux noir avec gravillons et aluminium avec couche en toile et poussières ([Met] Matériau bitumineux noir avec gravillons et aluminium avec couche en toile et poussières) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO009-Pr010	Terrasse 3	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…)	Partie plane : revêtement bitumineux bicouche **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Partie plane : revêtement bitumineux bicouche **Réf. laboratoire:** IT112509-5994 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau bitumineux noir avec couche en toile et poussières peinture en faible quantité en vrac non séparable matériau fibreux jaune avec poussières non séparable ([Met] Matériau bitumineux noir avec couche en toile et poussières + peinture en	

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
				faible quantité en vrac non séparable + matériau fibreux jaune avec poussières non séparable) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO010-Pr011	Terrasse 3	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments sous toiture	Isolant fibreux en sous toiture	Isolant fibreux en sous toiture - Laine minérale **Matériau présent dans les pièces:** Terrasse 3, Terrasse 4 **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Isolant fibreux en sous toiture - Laine minérale **Réf. laboratoire:** IT112509-5995 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau fibreux jaune avec couche bitumineuse et poussières ([Met] Matériau fibreux jaune avec couche bitumineuse et poussières) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO011-Pr012	Terrasse 3	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	Plaques ondulées translucides fibrées **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Plaques ondulées translucides fibrées **Réf. laboratoire:** IT112509-5996 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau compact incolore avec fibres peintures multiples non séparable ([Met] Matériau compact incolore avec fibres + peintures multiples non séparable) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO012-Pr013	Terrasse 3	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…)	Bande ardoisé vert **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Bande ardoisé vert **Réf. laboratoire:** IT112509-5997 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau bitumineux noir avec gravillons avec couche en toile et poussières ([Met] Matériau bitumineux noir avec gravillons avec couche en toile et poussières) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO013-Pr014	Terrasse 3	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Relevé : revêtement bitumineux (bandes, lés…)	Relevé caniveau : revêtement bitumineux type Paxalu deux couches **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Relevé caniveau : revêtement bitumineux type Paxalu deux couches **Réf. laboratoire:** IT112509-5998 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau bitumineux noir avec aluminium peinture en faible quantité non séparable ([Met] Matériau bitumineux noir avec aluminium + peinture en faible quantité non séparable) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO014-Pr015	Terrasse 3	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Produit d'accrochage	Relevé : Béton et peinture bituineuse **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Relevé : Béton et peinture bituineuse **Réf. laboratoire:** IT112509-5999 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau gris en vrac hétérogène avec couche bitumineuse et	

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
				poussières ([Met] Matériau gris en vrac hétérogène avec couche bitumineuse et poussières) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO015-Pr016	Terrasse 3	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments sous toiture	Solin	Solin : Mastic gris **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Solin : Mastic gris **Réf. laboratoire:** IT112509-6000 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Peintures multiples non séparable matériau souple gris avec poussières ([Met] Peintures multiples non séparable + matériau souple gris avec poussières) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO016-Pr017	Terrasse 3	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture	Rives	Rives : Revêtement bitumineux type ardoisé vert **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Rives : Revêtement bitumineux type ardoisé vert **Réf. laboratoire:** IT112509-6001 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau bitumineux noir avec gravillons en vrac ([Met] Matériau bitumineux noir avec gravillons en vrac) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO009-Pr018	Terrasse 3	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…)	Partie plane : revêtement bitumineux bicouche **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Partie plane : revêtement bitumineux bicouche **Réf. laboratoire:** IT112509-6002 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau bitumineux noir non séparable matériau fibreux jaune avec poussières ([Met] Matériau bitumineux noir non séparable + matériau fibreux jaune avec poussières) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO010-Pr019	Terrasse 3	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments sous toiture	Isolant fibreux en sous toiture	Isolant fibreux en sous toiture - Laine minérale **Matériau présent dans les pièces:** Terrasse 3, Terrasse 4 **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Isolant fibreux en sous toiture - Laine minérale **Réf. laboratoire:** IT112509-6003 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau fibreux jaune avec couche d'aluminium et poussières ([Met] Matériau fibreux jaune avec couche d'aluminium et poussières) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO017-Pr020	Terrasse 3	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes	Plaques translucide	Plaques translucide : Joint sur fixations **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Plaques translucide : Joint sur fixations **Réf. laboratoire:** IT112509-6004 **Commentaires Laboratoire:** Couche 1: Non analysé[Nonanalyse]	

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
				Matériau métallique (Non analysé[Nonanalyse] Matériau métallique) Couche 2: [Met] Peintures multiples non séparable matériau souple gris avec poussières ([Met] Peintures multiples non séparable + matériau souple gris avec poussières) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO018-Pr021	Terrasse 1	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…)	REvêtement bitumineux bicouche (n°1) **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: REvêtement bitumineux bicouche (n°1) **Réf. laboratoire:** IT112509-6005 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau bitumineux noir avec couche en toile et poussières ([Met] Matériau bitumineux noir avec couche en toile et poussières) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO019-Pr022	Terrasse 1	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…)	Revêtement bitumineux bicouche (n°2) **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Revêtement bitumineux bicouche (n°2) **Réf. laboratoire:** IT112509-6006 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau bitumineux noir avec couche fibreuse et poussières ([Met] Matériau bitumineux noir avec couche fibreuse et poussières) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO020-Pr023	Terrasse 1	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments sous toiture	Isolant fibreux en sous toiture	Isolant PU 80mm **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Isolant PU 80mm **Réf. laboratoire:** IT112509-6007 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau en aluminium avec couche cartonnée et poussières non séparable matériau mousse blanche avec poussières matériau en faible quantité avec couche bitumineuse et poussières non séparable ([Met] Matériau en aluminium avec couche cartonnée et poussières non séparable + matériau mousse blanche avec poussières + matériau en faible quantité avec couche bitumineuse et poussières non séparable) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO021-Pr024	Terrasse 1	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : pare vapeur	Partie plane : pare vapeur **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Partie plane : pare vapeur **Réf. laboratoire:** IT112509-6008 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau bitumineux noir avec couche en toile et poussières peinture non séparable ([Met] Matériau bitumineux noir avec couche en toile et poussières + peinture non séparable) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO022-Pr025	Terrasse 1	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Produit d'accrochage	Béton et peinture bitumineuse **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Béton et peinture bitumineuse **Réf. laboratoire:** IT112509-6009 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau compact gris hétérogène avec couche bitumineuse et poussières ([Met] Matériau compact gris hétérogène avec couche bitumineuse et poussières) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO023-Pr026	Terrasse 1	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Relevé : revêtement bitumineux (bandes, lés…)	Relevé : revêtement bitumineux type paxalu - deux couches **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Relevé : revêtement bitumineux type paxalu - deux couches **Réf. laboratoire:** IT112509-6010 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile et poussières peinture en faible quantité non séparable ([Met] Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile et poussières + peinture en faible quantité non séparable) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO024-Pr027	Terrasse 1	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Produit d'accrochage	Relevé : Béton et peinture bitumineuse **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Relevé : Béton et peinture bitumineuse **Réf. laboratoire:** IT112509-6011 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau gris en vrac hétérogène avec couche bitumineuse et poussières ([Met] Matériau gris en vrac hétérogène avec couche bitumineuse et poussières) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO025-Pr028	Façade	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Ragréage	Ragréage sur béton **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Ragréage sur béton **Réf. laboratoire:** IT112509-6012 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau gris en vrac hétérogène matériau blanc en vrac non séparable ([Met] Matériau gris en vrac hétérogène + matériau blanc en vrac non séparable) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO009-Pr029	Terrasse 3	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…)	Partie plane : revêtement bitumineux bicouche **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Partie plane : revêtement bitumineux bicouche **Réf. laboratoire:** IT112509-6013 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau bitumineux noir avec couche cartonnée et poussières matériau fibreux jaune avec poussières non séparable ([Met] Matériau bitumineux noir avec couche cartonnée et	

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
				poussières + matériau fibreux jaune avec poussières non séparable) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO010-Pr030	Terrasse 4	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments sous toiture	Isolant fibreux en sous toiture	Isolant fibreux en sous toiture - Laine minérale **Matériau présent dans les pièces:** Terrasse 3, Terrasse 4 **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Isolant fibreux en sous toiture - Laine minérale **Réf. laboratoire:** IT112509-6014 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau fibreux jaune avec couche bitumineuse et poussières matériau en aluminium avec couche fibreuse et poussières non séparable ([Met] Matériau fibreux jaune avec couche bitumineuse et poussières + matériau en aluminium avec couche fibreuse et poussières non séparable) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	
ZPSO026-Pr031	Terrasse 4	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…)	Partie plane : revêtement bitumineux type ardoisé anthasite **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Partie plane : revêtement bitumineux type ardoisé anthasite **Réf. laboratoire:** IT112509-6015 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau bitumineux noir avec gravillons avec poussières matériau blanc en faible quantité hétérogène non séparable ([Met] Matériau bitumineux noir avec gravillons avec poussières + matériau blanc en faible quantité hétérogène non séparable) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)	

Copie des rapports d'essais :

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-5985 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-5985
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr001 - Revetement bitumineux trois couches - Terrasse 2
Description ITGA	Matériau bitumineux noir / Matériau fibreux marron avec poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau bitumineux noir + Matériau fibreux marron avec poussières non séparable	MOLP + META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LLZ (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-5986 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-5986
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr002 - Partie plane : ecran de semi independance - Terrasse 2
Description ITGA	Matériau fibreux marron avec poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau fibreux marron avec poussières	MOLP + META (A) le 17/09/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : TAE

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029
Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-5987 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-5987
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr003 - Isolant PU 80mm - Terrasse 2
Description ITGA	Matériau mousse jaune avec couche bitumineuse et poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau mousse jaune avec couche bitumineuse et poussières	META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 4 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : BTO

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▸

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-5988 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-5988
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr004 - Partie plane : pare vapeur - Terrasse 2
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec couche en toile et poussières / Peinture

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▸Matériau bitumineux noir avec couche en toile et poussières + Peinture non séparable	META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LLZ (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 - 13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

aFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029
Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-5989 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-5989
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr005 - Beton et peinture bitumineuse - Terrasse 2
Description ITGA	Matériau gris en vrac hétérogène avec couche bitumineuse et poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau gris en vrac hétérogène avec couche bitumineuse et poussières	MOLP + META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : ISE (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-5990 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-5990
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr006 - Releve : revetement bitumineux type Paxalu - Terrasse 2
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile et poussières / Peinture

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile et poussières + Peinture non séparable	META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LLZ (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-5991 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-5991
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr007 - Releve : Beton et peinture bitumineuse - Terrasse 2
Description ITGA	Matériau gris en vrac hétérogène avec couche bitumineuse et poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau gris en vrac hétérogène avec couche bitumineuse et poussières	MOLP + META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : ISE (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-5992 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-5992
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr008 - Couvertine : mastic - Terrasse 2
Description ITGA	Peinture / Matériau souple gris avec poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau souple gris avec poussières	META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LLZ (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-5993 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-5993
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr009 - Releve cote mur: revetement bitumineux type Paxalu - Terrasse 2
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec gravillons et aluminium avec couche en toile et poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau bitumineux noir avec gravillons et aluminium avec couche en toile et poussières	META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LLZ

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029
Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-5994 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-5994
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr010 - Partie plane : revetement bitumineux bicouche - Terrasse 3

Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec couche en toile et poussières / Peinture en faible quantité en vrac / Matériau fibreux jaune avec poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau bitumineux noir avec couche en toile et poussières + Peinture en faible quantité en vrac non séparable + Matériau fibreux jaune avec poussières non séparable	MOLP + META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 6 Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LWC (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-5995 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-5995
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr011 - Isolant fibreux en sous toiture - Laime minerale - Terrasse 3
Description ITGA	Matériau fibreux jaune avec couche bitumineuse et poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau fibreux jaune avec couche bitumineuse et poussières	MOLP + META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LLZ

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 - 13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-5996 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-5996
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr012 - Plaques ondulees translucides fibrees - Terrasse 3
Description ITGA	Matériau compact incolore avec fibres / Peintures multiples

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau compact incolore avec fibres + Peintures multiples non séparable	MOLP + META (A) le 17/09/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : TAE (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-5997 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-5997
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr013 - Bande ardoise vert - Terrasse 3
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec gravillons avec couche en toile et poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau bitumineux noir avec gravillons avec couche en toile et poussières	MOLP + META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LLZ

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-5998 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-5998
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr014 - Releve caniveau : revetement bitumineux type Paxalu deux couches - Terrasse 3
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec aluminium / Peinture en faible quantité

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau bitumineux noir avec aluminium + Peinture en faible quantité non séparable	META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : BTO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029
Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-5999 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-5999
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr015 - Releve : Beton et peinture bituineuse - Terrasse 3
Description ITGA	Matériau gris en vrac hétérogène avec couche bitumineuse et poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau gris en vrac hétérogène avec couche bitumineuse et poussières	MOLP + META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : ISE (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

aFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029
Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-6000 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-6000
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr016 - Solin : Mastic gris - Terrasse 3
Description ITGA	Peintures multiples / Matériau souple gris avec poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Matériau souple gris avec poussières	META (B) le 17/09/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : BTO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029
Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-6001 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-6001
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr017 - Rives : Revetement bitumineux type ardoise vert - Terrasse 3
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec gravillons en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau bitumineux noir avec gravillons en vrac	META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LLZ (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-6002 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-6002
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr018 - Partie plane : revetement bitumineux bicouche - Terrasse 3
Description ITGA	Matériau bitumineux noir / Matériau fibreux jaune avec poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau bitumineux noir non séparable + Matériau fibreux jaune avec poussières	MOLP + META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LLZ (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029
Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-6003 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-6003
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr019 - Isolant fibreux en sous toiture - Laime minerale - Terrasse 3
Description ITGA	Matériau fibreux jaune avec couche d'aluminium et poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau fibreux jaune avec couche d'aluminium et poussières	MOLP + META (A) le 17/09/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : TAE

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-6004 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-6004
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr020 - Plaques translucide : Joint sur fixations - Terrasse 3
Description ITGA	Peintures multiples / Matériau souple gris avec poussières / Matériau métallique

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Matériau souple gris avec poussières	MOLP + META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : BTO (2)
Matériau métallique	Non analysé			

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-6005 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-6005
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr021 - REvetement bitumineux bicouche (no1) - Terrasse 1
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec couche en toile et poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau bitumineux noir avec couche en toile et poussières	META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LLZ

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029
Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-6006 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-6006
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr022 - Revetement bitumineux bicouche (no2) - Terrasse 1
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec couche fibreuse et poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau bitumineux noir avec couche fibreuse et poussières	META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LLZ

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029
Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-6007 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-6007
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr023 - Isolant PU 80mm - Terrasse 1
Description ITGA	Matériau en aluminium avec couche cartonnée et poussières / Matériau mousse blanche avec poussières / Matériau en faible quantité avec couche bitumineuse et poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau en aluminium avec couche cartonnée et poussières non séparable + Matériau mousse blanche avec poussières + Matériau en faible quantité avec couche bitumineuse et poussières non séparable	MOLP + META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LLZ (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

aFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029
Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-6008 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-6008
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr024 - Partie plane : pare vapeur - Terrasse 1
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec couche en toile et poussières / Peinture

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau bitumineux noir avec couche en toile et poussières + Peinture non séparable	MOLP + META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LLZ (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-6009 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-6009
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr025 - Beton et peinture bitumineuse - Terrasse 1
Description ITGA	Matériau compact gris hétérogène avec couche bitumineuse et poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau compact gris hétérogène avec couche bitumineuse et poussières	MOLP + META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 5 Nombre de supports d'analyse : 5	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par A. (2) Analyste : BTO

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029
Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-6010 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-6010
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr026 - Releve : revetement bitumineux type paxalu - deux couches - Terrasse 1
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile et poussières / Peinture en faible quantité

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile et poussières + Peinture en faible quantité non séparable	META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : BTO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029
Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-6011 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-6011
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr027 - Releve : Beton et peinture bitumineuse - Terrasse 1
Description ITGA	Matériau gris en vrac hétérogène avec couche bitumineuse et poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau gris en vrac hétérogène avec couche bitumineuse et poussières	MOLP + META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : ISE (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 - 13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

aFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029
Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-6012 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-6012
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr028 - Ragreage sur beton - Facade
Description ITGA	Matériau gris en vrac hétérogène / Matériau blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau gris en vrac hétérogène + Matériau blanc en vrac non séparable	META (A) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LLZ (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-6013 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-6013
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr029 - Partie plane : revetement bitumineux bicouche - Terrasse 3
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec couche cartonnée et poussières / Matériau fibreux jaune avec poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau bitumineux noir avec couche cartonnée et poussières + Matériau fibreux jaune avec poussières non séparable	MOLP + META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : BTO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-6014 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-6014
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr030 - Isolant fibreux en sous toiture - Laime minerale - Terrasse 4
Description ITGA	Matériau fibreux jaune avec couche bitumineuse et poussières / Matériau en aluminium avec couche fibreuse et poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau fibreux jaune avec couche bitumineuse et poussières + Matériau en aluminium avec couche fibreuse et poussières non séparable	MOLP + META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 5 Nombre de supports d'analyse : 5	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : ISE (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga Innovateur en fiabilité

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-1029

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112509-6015 EN DATE DU 18/09/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

CDIM - AGENCE DE BRON
Annie NEBOUX
2 Rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-18417
Echantillon ITGA : IT112509-6015
Reçu au laboratoire le : 12/09/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2025-10653_2025_09_11_1435_0555
Dossier client	2025-10653 - CRS Arra villars, rue de Ratarieux 42270 ST PRIEST EN JAREZ France
Echantillon	Pr031 - Partie plane : revetement bitumineux type ardoise anthasite - Terrasse 4
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec gravillons avec poussières / Matériau blanc en faible quantité hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau bitumineux noir avec gravillons avec poussières + Matériau blanc en faible quantité hétérogène non séparable	META (B) le 18/09/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : LLZ (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Sarah HENKEL Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux ou produit qualifié de dégradés

Localisation	Identifiant + Description	Etat de conservation	Mesures d'ordre générales préconisées
Néant	-		

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des autres matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entrainer rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :
- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc…) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc…

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
 Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation
L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.
En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.
Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.
De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.
Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.
Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.
Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.
Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.
Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions

de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets
Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.
Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie
Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.
A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets
Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.
Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.
Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante
Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité
Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents

Votre Assurance
▸ RC PRESTATAIRES

Assurance et Banque

ATTESTATION

SAS CDIM
122 AV DU VERCORS
38600 FONTAINE FR

COURTIER
VD ASSOCIES
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER
33110 LE BOUSCAT
Tél : 05 56 30 95 75
Fax : 08 97 50 56 06
Email : CONTACT@VDASSOCIES.FR
Portefeuille : 0201478984

Vos références :
Contrat n° 10272640004
Client n° 0641460620

AXA France IARD, atteste que : SAS CDIM
122 AV DU VERCORS
38600 FONTAINE FR

Est titulaire d'un contrat d'assurance N°10272640004 ayant pris effet le 01/04/2024.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité civile** pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES DIAGNOSTICS ET MISSIONS REALISES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE,

TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

AMIANTE :
ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE
DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION Y COMPRIS SUR TERRAINS ET ROCHES AMIANTIFERES
REPERAGE AMIANTE ET D'HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES.

PLOMB :
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION

DIAGNOSTIC TERMITES/ INFORMATION SUR LA PRESENTE D'UN RISQUE DE MERULES / ETAT PARASITAIRE (VRILLETTES, LYCTUS, MERULE ET AUTRES).

MESURES :
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS

10052620190710

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/

AUTRES :
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
ETAT DES RISQUES ET POLLUTION (ERP)
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE), TOUS TYPES DE BATIMENTS.
DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE
DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER – ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION.
DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL
DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS
DIAGNOSTIC POLLUTION DES SOLS ET RECHERCHE DE METAUX LOURDS
PRELEVEMENTS D'AIRS ET MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE (SOUS TRAITEES)
BUILDING INFORMATION MODELING : PRISE DE MESURES, RELEVES DE COTES ET REALISATION DE PLANS SUR BATIMENTS EXISTANTS SANS INTERPRETATION DE DONNEES NI PRECONISATION
GESTION POUR LE COMPTE DE TIERS DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE ET DES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES AMIANTE ET PLOMB (EXTERNALISATION DES DIAGNOSTICS VIA LA PLATEFORME EDT OU BAT IN BOX)

AUDIT ENERGETIQUE réalisé dans le cadre de la Loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22/08/2021 ; A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATIONS DE LOUAGE D'OUVRAGE OU DE MAITRISE D'ŒUVRE RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE.

La garantie Tous dommages relevant de l'obligation d'assurance / Responsabilité civile Professionnelle s'exerce à concurrence de 1.500.000€ par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/07/2024 au 01/07/2025 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à LE BOUSCAT le 26/06/2024.
LA COMPAGNIE PAR DELEGATION

VD ASSOCIES
81, Bd Pierre Premier
33110 LE BOUSCAT
RCS : 794 672 288 ORIAS : 13010220
Tél. : 05 56 30 95 75



CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnostiqueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

Yves NEBOUX

est titulaire du certificat de compétences N°**DTI2947** pour :

	DU	AU
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb	11/06/2020	10/06/2027
- Diagnostic amiante sans mention	02/07/2020	01/07/2027
- Diagnostic amiante avec mention	02/07/2020	01/07/2027
- Etat relatif à l'installation intérieure d'électricité	02/09/2015	01/09/2020

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 8 novembre 2016 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique et de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

DEKRA Certification SAS * 5 Avenue Garlande 92220 Bagneux France

Le Directeur Général, Yvan MAINGUY
Bagneux, le 01/07/2020

Diagnostiqueur immobilier certifié * DEKRA Certification

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES

Numéro d'accréditation : **4-0081**
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses définies dans les Conditions Générales peuvent rendre ce certificat invalide

Seule la version originale du certificat, avec bande argentée à gauche, fait foi

DEKRA Certification SAS * 5 avenue Garlande – F92220 Bagneux * www.dekra-certification.fr

BUREAU VERITAS Certification

Certificat

Attribué à

Annie NEBOUX

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/06/2022	29/06/2029
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/06/2022	29/06/2029
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	03/08/2022	02/08/2029
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	03/08/2022	02/08/2029

Date :29/06/2022

Numéro de certificat : 14350757

Laurent Croguennec, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N°4-0087 Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

BUREAU VERITAS

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible